

7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier :	
	Chaînes à maillons articulés et leurs parties :	
7315.11	Chaînes à rouleaux :	
7315.11.91	D'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorge radiales munis de dents taillées à la machine	En fr.
7315.11.99	Autres	En fr.
7315.19	Parties	
7315.19.10	De chaîne à rouleaux ou chaîne silencieuse, chacune de ces chaînes devant être d'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorges radiales, munis de dents taillées à la machine	En fr.
7315.19.90	Autres	En fr.
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier, paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier :	
	[Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues]	
	Autres	
7323.91.00	En fonte, non émaillés :	En fr.
7323.94.00	En fer (autre que la fonte) ou en acier, émaillés	En fr.
7404.00	Déchets et débris de cuivre :	
	En alliages	
7404.00.21	A base de cuivre-zinc (laiton)	En fr.
7404.00.29	Autres	En fr.
7416.00.00	Ressorts en cuivre :	1993
7505	Barres, profilés et fils, en nickel	
	Barres et profilés :	
7505.11	En nickel non allié :	
	Non ouvrés	
7505.11.11	Barres dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension	En fr.
7505.11.13	Profilés	En fr.
7505.11.20	Ouvrés	En fr.
7505.12	En alliages de nickel :	
	Barres, non ouvrées, contenant en poids 60 % ou plus de nickel :	
7505.12.11	Dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension	En fr.
7505.12.20	Profilés, non ouvrés	En fr.
	Barres, non ouvrées, contenant en poids moins de 60 % de nickel; barres et profilés, ouvrés :	
7505.12.38	Barres, non ouvrées, dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension	En fr.
7505.12.39	Autres	En fr.
	Fils :	
7505.21	En nickel non allié :	
	Dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension :	
7505.21.11	Non revêtus ou recouverts	En fr.
7505.21.12	Revêtus ou recouverts	En fr.